

### Ecole maternelle

Groupe scolaire Jean Richard

✉ Place de la Mairie

79000 BESSINES

☎ 05 49 09 13 34

📧 [ce.0791010U@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0791010U@ac-poitiers.fr)

### Ecole élémentaire

Groupe scolaire Jean Richard

✉ Place de la Mairie

79000 BESSINES

☎ 05 49 09 14 75

📧 [ce.0790692Y@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790692Y@ac-poitiers.fr)

## Rentrée scolaire 2020 Protocole d'accueil des élèves – Protocole sanitaire

Madame, Monsieur,

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Les écoles de BESSINES fonctionnent sur la base d'une semaine de 4 jours ½ d'école : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi. Les horaires sont les suivants :

#### Maternelle :

Matin : 8h45/11h45 (accueil à partir de 8h35 dans les classes)

Après-midi : 13h30/15h45 (accueil des élèves à partir de 13h20 dans la cour de l'école)

#### Elémentaire :

Matin : 8h45/12h (accueil à partir de 8h35 dans les classes), mercredi 8h45/11h45

Après-midi : 13h45/15h45 (accueil des élèves à partir de 13h35 dans la cour de l'école)

### **Merci de lire attentivement ce protocole d'accueil/protocole sanitaire.**

*Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement :*

- Centre Médico Scolaire, 74 rue de l'Yser, 79000 NIORT ([sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr](mailto:sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr))
- Antenne Médico-sociale Niort Clou-Bouchet, 21 rue de Pierre, 79000 NIORT (05-49-79-06-04)

## **1.GENERALITES :**

### **PARENTS :**

**Vous vous engagez à nous confier un enfant en bonne santé** : vous jouez un rôle essentiel. Vous vous engagez à ne pas mettre votre/vos enfant(s) à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille.

De même, si votre enfant ou un membre de votre foyer a été testé positivement au SARS-Cov2 ou si votre enfant ou un membre de votre foyer a été identifié comme contact à risque, il ne doit pas se rendre dans l'école. Merci de prévenir rapidement la directrice des écoles. *(Le retour à l'école se fera alors dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des « clusters » (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires)).*

### **ELEVES :**

Un enfant qui présenterait des symptômes (fièvre 38° et +, toux...) sur le temps scolaire sera isolé dans la salle des ATSEM à l'école maternelle sous la surveillance d'une ATSEM, doté d'un masque pédiatrique. Les parents de l'enfant seront appelés pour venir le chercher. Les familles des autres élèves de la classe seront prévenues dès que possible par mail, en fonction de l'état de santé de l'enfant malade. L'élève pourra réintégrer la classe avec un certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité.

## 2. Les règles de distanciation physique :

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

## 3. L'application des gestes barrières :

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



### Le lavage des mains

#### Maternelle / Élémentaire

Les élèves devront se laver les mains régulièrement dans la journée et à minima :

- à l'arrivée dans l'école : ***pour faciliter l'entrée dans les classes le matin, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique sera utilisée pour les élèves, sous la surveillance des enseignants ou des ATSEM, et/ou lavage des mains***
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir dès l'arrivée au domicile.

### Le port du masque

#### Maternelle / Élémentaire :

- **Pour les personnels** : le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs
- **Pour les élèves**, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :
  - pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
  - pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.).

## 4. Organisation sur le temps scolaire :

Les enfants ne mangeant pas à la cantine seront remis à leur parent à 11h45 pour l'école maternelle et à 12h pour l'école élémentaire par l'enseignant de la classe, à leur porte de classe.

## **Maternelle :**

Matin/Accueil : Arrivée possible de 8h35 à 8h55

**Dès le jour de la rentrée, les enfants sont amenés par 1 seul parent masqué (ou une autre personne) à la porte extérieure de la classe de leur enfant (sauf pour les élèves en PS : 1 seul parent sera autorisé à entrer dans l'école après lavage des mains) :**

- Pour les PS/GS de Mme LABONNE : porte d'entrée de l'école
- Pour les MS/GS de Mme HERVELIN : porte d'entrée de la classe

Le Soir : sortie à 15h45

La sortie à 15h45 se fera dans les mêmes conditions (1 seul parent ou accompagnateur masqué).

Les enfants seront remis à leurs parents par l'enseignante de la classe.

- Pour les PS/GS de Mme LABONNE : porte d'entrée de la salle de motricité
- Pour les MS/GS de Mme HERVELIN : porte d'entrée de la classe

## **Elémentaire :**

Matin/Accueil : Arrivée possible de 8h35 à 8h45

Pour les élèves de l'école élémentaire : **Dès le jour de la rentrée**, les enfants doivent se rendre à leur porte de classe extérieure où leur enseignant les attendra, sous la responsabilité des parents.

**Accompagnement possible de l'enfant par 1 seul parent masqué jusqu'à la porte extérieure.**

*(pour rappel, aucun parent ne sera admis à l'intérieur des bâtiments scolaires)*

NB = Classe de Mme BENABDI / Mme GUILBAUD (CE1) : l'entrée s'effectuera par la porte principale de l'école.

Le Soir : sortie à 15h45

**Pour les élèves d'élémentaire => Plusieurs possibilités :**

- Soit votre enfant peut partir seul de l'école s'il possède une autorisation de sortie,
- Soit vous pouvez venir chercher votre enfant à la porte de sa classe (1 seul parent masqué),
- Soit votre enfant est confié aux animateurs pour les temps d'activité périscolaire (TAP).

**Attention : Merci de respecter une distanciation physique de rigueur dans et hors de l'enceinte scolaire.**

## **5. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels :**

### **Maternelle / Élémentaire**

- Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour.

- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) sera également réalisé au minimum une fois par jour.

- L'accès aux jeux et aux espaces collectifs extérieurs est autorisé.

- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Pour l'équipe pédagogique,  
La directrice, Jessica LABONNE